



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du
préavis
no 10 / 2019 relatif à :

la reconnaissance de l'intérêt public régional et à
l'adoption du principe d'une participation financière
de la Communauté intercommunale d'équipement du
Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télési
de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades

Rapporteur :	Pascal Mason	<i>Présent</i>
Membres :	Susanne Welle	<i>Présente</i>
	Alejandra Widmer	<i>Excusée</i>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le mardi 3 septembre 2019, à St-Légier – La Chiesaz, en présence des commissions des conseils communaux, syndics et municipaux, ainsi que des intervenantes et intervenants suivants :

Mme Elina Leimgruber	Présidente du Conseil administratif (CA) de la CIEHL
M. Dominique Martin	Membre du CA de la CIEHL, Syndic de Blonay
M. Alain Bovay	Membre du CA de la CIEHL, Syndic de St-Légier-La Chiésaz
M. Dominique Epp	Conseiller municipal de St-Légier - La Chiésaz
M. Sébastien Dumusque	Président de la Coopérative des Pléiades
M. Grégoire Monnard	Ingénieur mandataire
Mme Colette Rossier	Cheffe du Service des affaires intercommunales de la Riviera

Après que la présidente du Conseil administratif nous ait souhaité la bienvenue, elle nous a rappelé l'objet de la séance d'information, nous informant également sur le déroulement de la séance. Mme **Rossier** nous a présenté brièvement la CIEHL et son fonctionnement.

L'essentiel du projet de remplacement du télésiège de La Châ a ensuite été exposé par M. **Epp** et Mme **Rossier** a terminé la présentation en indiquant les éléments relevant de l'intérêt public régional et du principe d'une participation financière de la CIEHL.

A l'issue de cette présentation, différentes observations et questions ont été posées, notamment celle du réchauffement climatique et ses conséquences sur l'enneigement, conséquences qui ont peu été abordées dans l'étude réalisée par **Pacte3f** et dans le préavis. Et de souligner encore qu'un suivi de l'évolution du nombre de jours d'exploitation du domaine durant l'hiver sur 15 ans n'est pas suffisant : une analyse sur 30 ans serait plus pertinente.

M. **Epp** répond que l'enneigement varie selon les années et qu'il ne saurait prévoir l'évolution pour les 15 prochaines années. Il relève aussi que les dernières saisons d'hiver n'étaient pas les moins bonnes. La question du réchauffement climatique n'a pas du tout été occultée, raison pour laquelle la durée de l'amortissement de l'investissement pour le télésiège de La Châ a été réduite, par le conseil communal de St-Légier, de 30 à 20 ans. Il ajoute aussi que Les Pléiades doivent s'orienter vers un positionnement « 4 saisons ». Cette évolution doit s'effectuer progressivement. Enfin et surtout, le rôle social d'une station de proximité telle que celle des Pléiades, très appréciée dans la région et accessible en transports publics, mérite l'investissement dévolu au renouvellement de l'installation du télésiège de La Châ.

Un autre intervenant notifie que la décision des deux communes d'investir dans le renouvellement d'un télésiège dans un contexte peu favorable est audacieuse. Un questionnement toutefois sur les raisons de l'absence de mention, dans les conclusions du préavis, du montant sollicité par les deux communes à la CIEHL.

Mme **Rossier** précise que, selon la convention, le montant de la contribution financière de la CIEHL est fixé par les municipalités, ce qui explique qu'il n'apparaisse pas dans les conclusions du préavis. En effet, les conseils communaux se prononcent sur l'intérêt public régional du projet et partant sur le principe du financement, mais pas sur le montant proprement dit. Elle ajoute, qu'en presque 20 ans de pratique régionale, les montants arrêtés et présentés dans les préavis CIEHL n'ont jamais été modifiés par la suite.

Concernant l'audace relevée des deux communes, M. **Bovay** relève que le coût de l'ouvrage, (Fr. 1'935'000.-), est moins élevé que celui d'un terrain de football. Il souligne la pertinence du projet de remplacement du télésiège de La Châ qui répond à un besoin régional, notamment celui des familles et des écoles. C'est l'ensemble du domaine skiable des Pléiades qui a du sens. La question climatique a aussi été prise en compte, en particulier en réduisant la durée de l'amortissement.

Suite à une autre question concernant le nombre d'utilisateurs de la station de ski des Pléiades, M. **Dumusque**, Président de la Coopérative des Pléiades, met en avant l'attractivité du domaine skiable (proximité et accessibilité en transports publics) pour les écoles, mais aussi pour les skieurs lambda. Avec le Magic Pass, 13'976 utilisateurs se sont rendus aux Pléiades en 2018-2019 ce qui représente une augmentation de 23%. Dès 2020, le trajet en train sera inclus dans l'offre Magic Pass pour les Pléiades.

Concernant les discussions avec les acteurs du Magic Pass, elles n'ont pas permis (délais trop courts) d'intégrer le trajet du train pour Les Pléiades dans l'offre 2018-2019. C'est pourquoi, le Pass Famille a été créé, combinant train et ski à un prix très attractif pour les familles : Fr.49.-/jour pour 2 adultes et 3 enfants (maximum).

En outre, l'objectif de la Coopérative des Pléiades est de garantir des « tarifs sociaux », une carte journalière coûte (sans le train) : Fr. 24.- pour les adultes et Fr. 13.- pour les enfants. Et de préciser encore que la proximité des Pléiades est l'un de ses atouts phares. Quelle station peut se targuer de permettre à des jeunes de monter dans un train et de pouvoir aller skier, les mercredis après-midi, les samedis et dimanches ?

AVIS DE LA COMMISSION

Si le projet devait être refusé, le bilan carbone serait négatif : Les Pléiades perdraient de leur attractivité et les skieurs se déplaceraient ailleurs, en voiture probablement, dans des stations plus éloignées. Au final, cela ne serait pas une bonne opération pour le climat.

Le réchauffement climatique est certes déjà là, mais les stations ont su s'adapter. L'intérêt public régional du renouvellement de ce téléski au sein d'une station de proximité, accessible en transports publics, très prisée des familles et très fréquentée par les écoles doit être reconnu

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 10/2019 de la Municipalité du 15 juillet 2019, relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

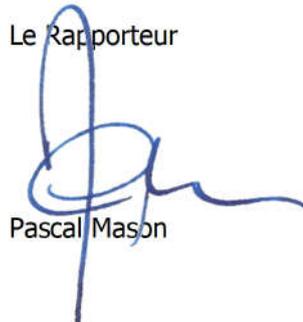
d é c i d e

1. de reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le préavis.

Au nom de la commission

Le Rapporteur

Pascal Mason



Veytaux, le 18 octobre 2019